

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
11275

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Saint-Chamas - Contrat Départemental de Développement et  
d'Aménagement 2017/2019 - Tranche 2019.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Saint-Chamas pour la tranche 2019 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2017/2019, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2018, qui sont sans incidence sur l'économie générale de ce contrat, conformément à l'annexe 1.

- **AMENAGEMENT ET REAPPROPRIATION DU LITTORAL (secteur1)**

La commune poursuit son projet de réaménagement pour la réappropriation des rives de l'étang de Berre. Ces aménagements concernent l'ensemble de la façade littorale qui s'étend du parc de la Poudrerie au lavoir des Contagieux.

Cette opération de requalification et de valorisation des rives de l'étang permettra de reconnecter ce secteur aux autres secteurs à enjeu de la commune, notamment ceux du centre-ville et de la gare. Il s'agit également de proposer aux habitants des espaces publics de plus grande qualité en termes d'usage et d'image.

Le montant de cette opération, prévue de 2017 à 2019, s'élève à 2.383.957 € HT, 512.047 € HT pour la tranche 2019.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 1.430.374 € dont 307.228 € au titre de la tranche 2019.

- **CREATION D'UN NOUVEAU COMPLEXE SPORTIF**

La commune achève les travaux de construction du nouveau complexe sportif situé à proximité du centre-ville et en bordure du parc de la Poudrerie.

Ce site comportera une salle multisports adaptée à l'accueil de compétitions de niveau régional, une salle multisports d'entraînement à destination des clubs sportifs et des scolaires, un dojo, une salle

de combat (ring) ainsi qu'un espace d'accueil avec buvette, des vestiaires en nombre suffisant, des locaux annexes de stockage de matériel et enfin des bureaux et salle de réunion.

Le montant de cette opération, prévue de 2017 à 2019, s'élève à 6.634.729 €HT, 3.653.511 €HT pour la tranche 2019.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 3.980.838 € dont 2.192.107 € au titre de la tranche 2019.

- **REAMENAGEMENT DE LA SALLE DE SPECTACLE**

La commune achève les travaux de réaménagement de la salle municipale en salle de programmation culturelle située avenue des 53 à Saint-Chamas.

Depuis plusieurs années, la volonté de la commune est de se doter d'un nouvel équipement culturel de qualité. Ainsi, il a été décidé de réaménager la salle municipale d'une capacité de 300 places en vraie salle de spectacle afin de recevoir tous les publics dans des conditions optimales. Ce réaménagement prévoit également des tribunes amovibles afin d'optimiser l'équipement.

Le montant de cette opération, prévue de 2018 à 2019, s'élève à 433.662 €HT dont, 333.662 €HT pour la tranche 2019.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 260.197 € dont 200.197 € au titre de la tranche 2019.

La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 2.699.532 € pour la tranche 2019 sur une dépense subventionnable globale de 4.499.220 €HT, selon le détail indiqué en annexe 1 qui présente également l'échéancier actualisé.

Ce rapport est sans incidence financière, l'engagement comptable de cette action ayant déjà été effectué au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2017-10127W en application de la délibération n° 193 du 17 octobre 2017.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL